



CONDITIONS D'ACCUEIL CHEZ ORFÉA : LE MINISTRE DES TRANSPORTS RÉPOND À LA FGAAC-CFDT

Paris, le 21 avril 2021

FACE AUX IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE, LA FGAAC-CFDT AGIT POUR DÉFENDRE LES CONDUCTEURS

Les conducteurs font face depuis plus d'un an à une détérioration très importante de leurs conditions de travail en lien notamment avec les adaptations successives des différents plans de transport. Ils sont de surcroît confrontés à des difficultés quotidiennes en lien avec l'hébergement et la restauration au sein des résidences et maisons Orféa.

Les interventions répétées de la FGAAC-CFDT ont permis une réelle et visible amélioration de

la situation depuis le mois de septembre 2020. Pour autant, la fermeture des réfectoires reste un point de crispation majeur.

Le 16 février dernier, la CFDT et son Syndicat National FGAAC-CFDT ont interpellé le Ministre des Transports par courrier pour lui faire état cette situation qui pèse très lourd en matière de Risques Psychosociaux et de mal-être au travail.

FOCUS SUR LES PRINCIPAUX POINTS PORTÉS DANS CE COURRIER

RÉOUVERTURE DES RÉFECTOIRES CHEZ ORFÉA

La CFDT et son Syndicat National FGAAC-CFDT ont porté auprès du Ministre des Transports la nécessité de mettre en œuvre une demande de dérogation en lien avec le code NAF (5510Z) d'Orféa. Les activités d'Orféa sont en effet assimilées à celles du secteur de l'hôtellerie pour lequel seul le service en chambre est autorisé depuis le 29 octobre 2020.

Pour la FGAAC-CFDT, les résidences et maisons Orféa n'accueillent pas des clients lambda mais des personnels roulants qui plus est dans des locaux mis à disposition par la SNCF. Ceux-ci sont donc pleinement assimilables à des locaux de l'employeur dans lesquels les réfectoires peuvent être ouverts sous réserve de respecter un protocole sanitaire strict prévoyant notamment une distance minimale de 2 mètres entre les personnes.

ACCÈS AUX RESTAURANTS AUTORISÉS À OUVRIR

Le décret du 29 octobre 2020 a permis la réouverture, dans de nombreux départements, de restaurants sous le régime de la restauration collective en régie et sous contrat accueillant une clientèle spécifique (salariés du BTP, paysagistes...).

Pour la FGAAC-CFDT, cette dérogation autorisée par le décret peut permettre, d'obtenir l'accès pour les conducteurs ainsi que pour d'autres cheminots à des restaurants, sous réserve de signer une convention avec les restaurateurs et les chambres de commerce permettant notamment de s'assurer que les protocoles sanitaires sont correctement mis en place et respectés.



POUR ACCÉDER AU COURRIER TRANSMIS AU MINISTRE



5, rue Pleyel
93200 ST DENIS



01/76/58/12/21



www.fgaac-cfdt.fr



fgaac-cfdt@fgaac.org



FGAAC-CFDT Officiel



FGAAC-CFDT





**CONDITIONS
D'ACCUEIL
CHEZ ORFÉA**

LE MINISTRE DES TRANSPORTS RÉPOND À LA FGAAC-CFDT

LA RÉPONSE DU MINISTRE DES TRANSPORTS OUVRE ENFIN DE NOUVELLES PERSPECTIVES POUR LES CONDUCTEURS

Suite à l'interpellation de la CFDT et de son Syndicat National FGAAC-CFDT, le Ministre des Transports nous indique avoir engagé des travaux avec la Direction de la SNCF et celle d'Orféa afin de trouver des solutions permettant d'améliorer les conditions d'accueil des personnels roulants, avec comme objectif de pouvoir aboutir dans les prochaines semaines.

Si les choses bougent, c'est une nouvelle fois grâce à la FGAAC-CFDT dont la ligne d'action est clairement d'agir pour défendre les intérêts et les conditions de travail des conducteurs.

La CFDT et son Syndicat National FGAAC-CFDT ont déposé ce jour une nouvelle demande d'audience auprès des DRH de la SA Voyageurs et de la SAS Fret afin de concrétiser les avancées obtenues suite à l'interpellation du Ministre des Transports.



POUR ACCÉDER AU COURRIER RÉPONSE DU MINISTRE

RÉTROSPECTIVE DES ACTIONS DE LA FGAAC-CFDT DEPUIS SEPTEMBRE 2020

AUDIENCE DU 23 SEPTEMBRE 2020

Petit-déjeuner :

✓ La FGAAC-CFDT obtient la remise en place des buffets petits déjeuner dès le samedi 26 septembre.

Accès aux espaces cuisine :

✓ La FGAAC-CFDT obtient la réouverture de l'accès aux cuisines à partir du 28 septembre dans les maisons Orféa avec mise à disposition de vaisselles et couverts.

AUDIENCE DU 15 OCTOBRE 2020

Petit-déjeuner :

✓ La FGAAC-CFDT obtient le maintien des buffets petit-déjeuner dans l'intégralité des résidences et maisons Orféa malgré les mesures de couvre-feu.

Accès aux espaces cuisine :

✓ La FGAAC-CFDT obtient la réouverture des cuisines dans les petites résidences entre le 15 et le 23 octobre. La réouverture des espaces cuisines dans les grandes résidences est de plus accélérée

AUDIENCE DU 4 NOVEMBRE 2020

Petit-déjeuner :

✓ La FGAAC-CFDT obtient le maintien des buffets petit déjeuner dans l'intégralité des résidences et maisons Orféa malgré la mise en œuvre du second confinement.

Accès aux espaces cuisine :

✓ La FGAAC-CFDT obtient le maintien des accès aux espaces cuisines dans l'intégralité des résidences et maisons Orféa.

Accès aux espaces détente et TV :

✓ La FGAAC-CFDT obtient l'accès aux espaces détente et TV dans la quasi intégralité des résidences et maisons Orféa.

LA FGAAC-CFDT, DES ACTIONS CONCRÈTES POUR LES CONDUCTEURS !